

RENCONTRE AVEC...

Yves GAUTHIER,

Président du directoire
du grand port maritime
de Nantes - Saint-Nazaire*

*Ingénieur général des Ponts et
Chaussées, Yves GAUTHIER
commence sa carrière de grand
serviteur de l'Etat en s'occupant
d'assainissement puis d'autoroutes.
Après neuf années, il se consacre
à une nouvelle passion : l'activité
portuaire. De Boulogne-sur-Mer
à Nantes en passant par Saint-Malo
et Bordeaux, rencontre avec un grand
connaisseur des ports français...*

**Un grand port comme Nantes - Saint-Nazaire a-t-il
des projets d'aménagements ?**

Depuis la loi de 2008, portant sur la réforme portuaire, les travaux s'inscrivent au sein d'un projet stratégique qui doit être approuvé par le conseil de surveillance. Vous imaginez bien que le projet stratégique du grand port maritime de Nantes Saint-Nazaire s'inscrit sur plusieurs années et prévoit donc des aménagements importants. L'un des aspects spectaculaires de notre projet stratégique tient dans l'aménagement d'un grand terminal à conteneurs. Il s'agit d'un chantier qui s'étale sur environ dix ans. Ainsi, ce sont pas moins de 1 500 mètres de quais qui seront créés par exemple, et qui seront disposés le long de la partie la plus profonde du chenal. Autant dire qu'au préalable, des études approfondies devront être menées et les différentes étapes de ces chantiers devront être bien phasées. J'ajoute que de nouveaux travaux d'aménagement dans le domaine du pétrole et du gaz sont également prévus.

**Compte tenu de votre expérience, quelle est selon
vous l'utilité du TRAMAF ?**

L'intérêt principal, selon moi, réside dans la possibilité de créer un véritable lieu d'échanges entre les maîtres d'ouvrages et les professionnels des travaux maritimes. C'est très important de mieux se connaître et de comprendre les contraintes ou les idées de chacun. Et puis, voir une organisation professionnelle participer à l'amélioration de la qualité des formations de leurs collaborateurs est une excellente chose. Tout ce qui œuvre vers une évolution positive de la qualité des prestations fournies va dans le sens de l'intérêt général. Une petite réserve toutefois, le TRAMAF ne semble pas encore très actif, mais je me réjouis qu'une nouvelle ambition soit affichée par cette organisation...

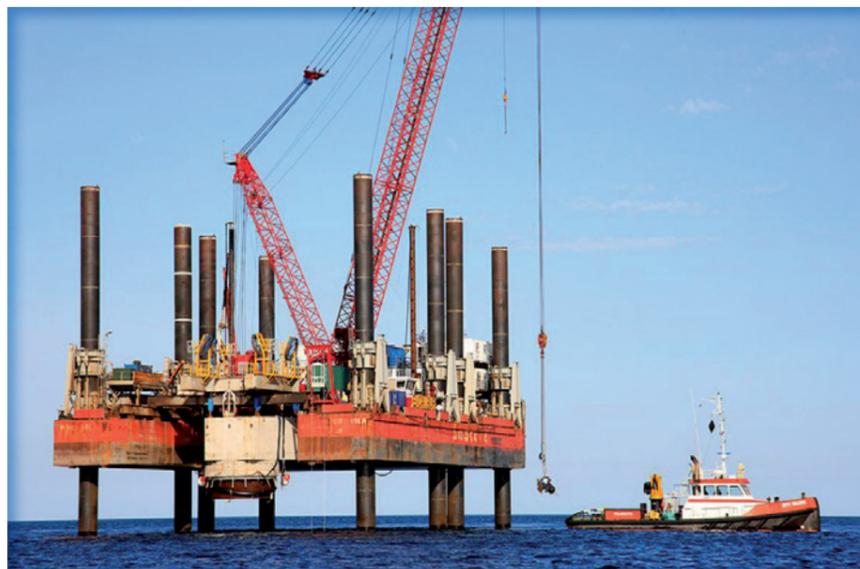
*Depuis cette entrevue, Yves GAUTHIER a pris sa retraite le 10 mars 2010.

Quand terre et mer s'unissent...

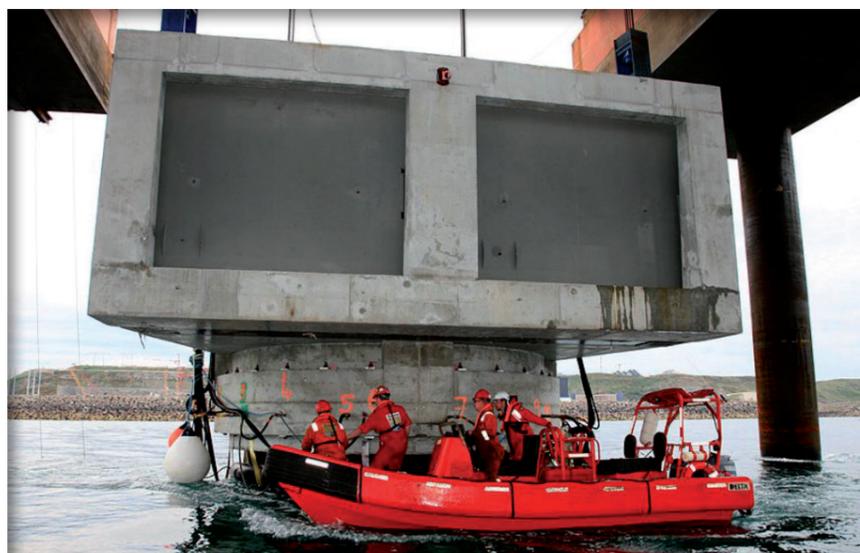
L'union fait la force ! C'est en suivant cet adage que, depuis fin 2009, s'est créée l'union des métiers de la terre et de la mer (UMTM). Cette union regroupe actuellement trois syndicats de spécialité : le syndicat professionnel des terrassiers de France ; le syndicat professionnel des travaux souterrains et notre syndicat ; le TRAMAF. La première assemblée générale s'est déroulée le 14 avril dernier et des actions communes vont bientôt voir le jour. A suivre...

CHERBOURG

Diffusion en mer



TPC est présent sur ce grand chantier de l'EPR à Flamanville. L'entreprise de Cherbourg, filiale du groupe VINCI Construction France, était en particulier en charge de la construction d'un diffuseur en béton de 475 tonnes. Une multitude de challenges techniques étaient donc au rendez-vous de ce projet : des travaux situés de vingt à quarante mètres de fonds, un diffuseur fabriqué à terre qui devait ensuite être acheminé par la mer, la conception d'échafaudages et de coffrages permettant la réalisation de cette performance ainsi que les appuis provisoires, les opérations de transfert de charge par vérinage et les appareils provisoires précontraints servant au transport. Les ingénieurs de TPC ont brillamment relevé le défi !



Conception, réalisation : agence QCP - Photos : DR

La lettre du tramaf



Le mot du Président

Des évolutions significatives de notre Syndicat, que l'on peut qualifier de changement dans la continuité, ont jalonné l'année 2009.

Les Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire du mois de septembre ont marqué le terme du premier exercice du nouveau bureau en place que j'anime.

Dans le cadre de la transparence de nos comptes et de leur certification, nous pouvons désormais compter sur une subvention de la FNTF, qui nous permettra pour l'année à venir de développer nos projets.

Le développement et l'élargissement de notre Syndicat, souhaités par ses adhérents, passent impérativement par une communication plus élaborée et moderne.

Un toilettage de notre logo, la création de cette revue périodique que vous avez en main, et par la suite, la création d'un site Internet, sont les objectifs immédiats dans ce domaine.

De même, la création de diverses commissions permettra à nos adhérents de s'impliquer davantage dans la vie de notre Syndicat.

L'une de ces commissions est en charge de développer un certificat de qualification professionnelle (C.Q.P.) Batteur qui permettra aux collaborateurs expérimentés et sans qualification initiale d'accélérer leur parcours d'évolution dans nos entreprises.

En ce qui concerne nos Entreprises, la création de ce C.Q.P. permettra de :

- certifier l'emploi à partir de compétences pour l'ensemble des Entreprises ;
- encourager la motivation des Collaborateurs et ;
- valoriser la compétence de nos personnels auprès de nos Clients.

Pour renforcer certains domaines de compétence, comme celui des Métiers de la Terre, le TRAMAF a décidé d'adhérer à l'U.M.T.M. - Union des Métiers de la Terre et de la Mer.

Je suis persuadé que cette union des métiers permettra d'aborder et de répondre aux grands sujets communs à l'ensemble de nos Entreprises.

Notre Syndicat doit cependant garder son identité pour continuer à défendre ses domaines spécifiques du fluvial et de la mer et encourager les indécis à venir nous rejoindre, car « l'Union fait la force... » comme chacun le sait.

Didier POISSONNIER

La lettre du TRAMAF - Mai 2010 -

- P. 2 • Gros plan
Viaduc sur l'Adour :
Ils ont doublé le
viaduc !
- P. 3 • Nouveau diplôme
Les batteurs
à l'honneur
- P. 4 • Rencontre avec...
Yves GAUTHIER
• Dans les coulisses...

Le syndicat des
Travaux Maritimes et Fluviaux

Membre de la FNTF

CAPN - Le Continental
BP 267

93153 Le Blanc Mesnil

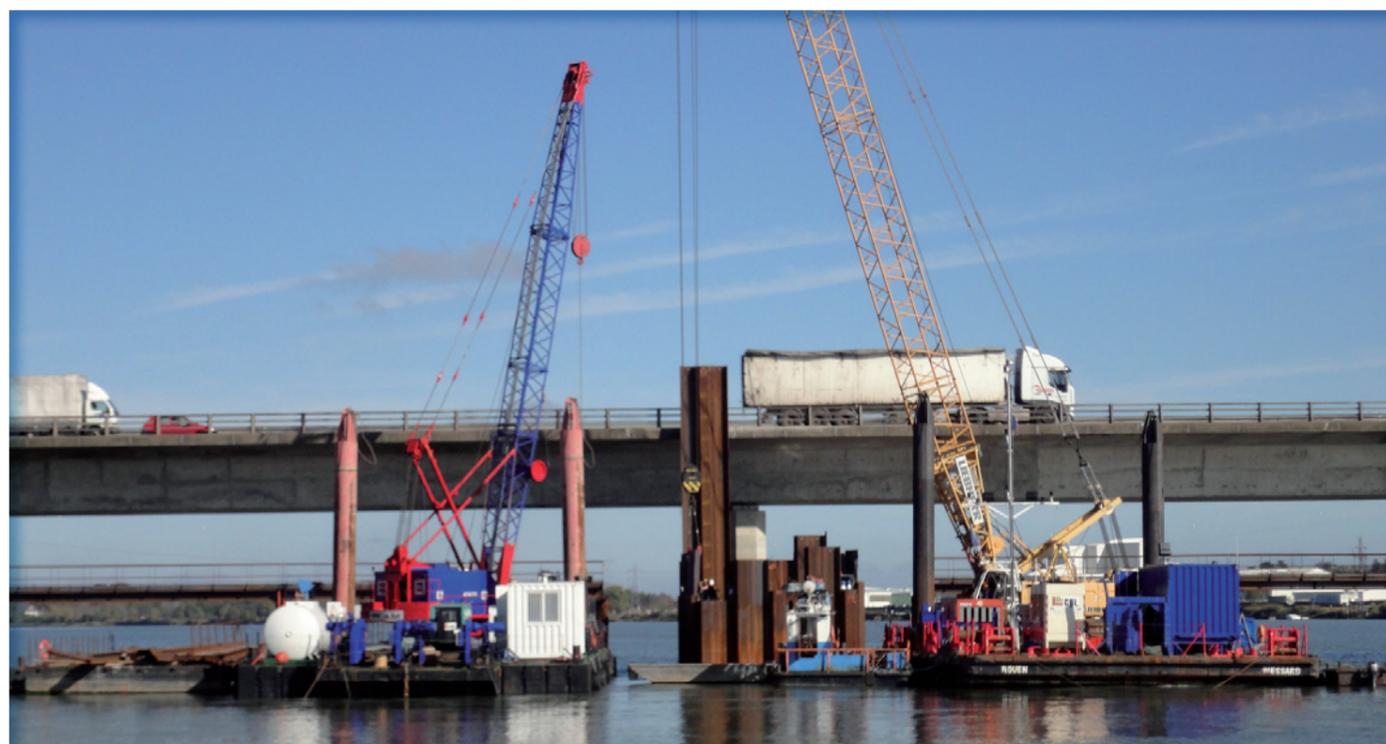
Tél. 01 48 14 94 60

dwo@vanoord.com
jcg.tramaf@yahoo.fr

VIADUC SUR L'ADOUR

Ils ont doublé le viaduc !

Dans le cadre de l'élargissement de l'autoroute A63, les travaux de l'ouvrage le plus important du projet sont lancés depuis le mois de septembre : le doublement du viaduc sur l'Adour. Parallèle et identique à l'ouvrage existant, le nouveau viaduc sera long de 470 mètres. Situé sur un site Natura 2000, le chantier s'est inscrit dans une démarche de respect du fleuve ainsi que de la faune et la flore environnantes. Gros plan sur la participation d'une entreprise, adhérente au TRAMAF, à ce projet gigantesque : EMCC...



Un budget total de 26 millions d'euros ! La facture est à la hauteur du défi. Les Autoroutes du Sud de la France poursuivent leurs travaux d'élargissement de l'A63 et devaient trouver une solution pour le franchissement de l'Adour. La solution retenue a donc été de doubler le viaduc en construisant un nouvel ouvrage en parallèle de l'existant. C'est le groupement Demathieu et Bard/Spie Fondations/Valérian/Eiffel qui a remporté le marché qui doit être réalisé dans un délai de 28 mois. La part des travaux nautiques dans ce projet s'élève à près de 6 millions d'euros et les travaux, à réaliser en huit mois, ont été confiés à l'entreprise EMCC (VINCI Construction France). Au programme d'EMCC, la réalisation de cinq appuis de l'ouvrage et d'imposants enrochements...

Un chantier amphibie

Le nouveau viaduc compte neuf appuis. La réalisation de cinq de ces appuis, dont trois en plein fleuve, a nécessité de mettre en place parallèlement des ateliers terrestres et des ateliers nautiques. La première phase de travail d'EMCC a consisté en la pose de 7 000 tonnes d'enrochements au pied des piles de l'ouvrage existant après la découverte d'affouillements qui auraient pu mettre en danger la stabilité du viaduc.

Lors de la deuxième phase du chantier, EMCC a mis en place les batardeaux en palplanches sur les berges et en plein fleuve. Un travail très délicat car effectué à moitié à terre et à moitié en eau. Pour construire les batardeaux, après avoir placé les cadres de battage, des palplanches de 30 mètres de long ont été enfoncées à 20 mètres

par vibrofonneur à haute fréquence variable (un matériel qui permettait de ne pas faire bouger le viaduc existant). Etienne PANNETIER, responsable du chantier, souligne que « La longueur des palplanches était très impressionnante. C'est la première fois que nous construisons des batardeaux si profonds, les compagnons ont creusé jusqu'à 18 mètres de profondeur pour pouvoir couler les fondations des piles avec 900 m³ de béton ! ». Il fallait donc voir grand pour réaliser ces travaux de fondations et les moyens techniques mis en place étaient conséquents ! Pas moins de quatre pontons ont été nécessaires, ainsi que deux grues, une benne de dragage et deux chalands. Une concentration de machines exceptionnelle pour un chantier très technique, d'autant plus délicat qu'il était localisé sur un terrain sensible.



Attention, poissons en cours de migration !

L'Adour est un habitat essentiel pour la survie de poissons migrateurs et d'espèces végétales. L'impact environnemental du chantier a été étudié avant le début des travaux pour que les mesures de préservation soient mises en œuvre. Tout d'abord, le calendrier du chantier a été étudié pour que les travaux en eaux débutent après la période de migration des poissons. Tous les compagnons ont été formés pour ne pas commettre d'impair lors des phases de défrichage des berges et préserver au maximum les espèces végétales protégées.

Etienne PANNETIER explique que « les risques de pollution des eaux ont été contrôlés par l'acquisition de réflexes anti-pollution. Le tri des déchets, la mise à disposition de kits anti-pollution sur les rives et sur les estacades, l'utilisation de bacs de rétention étaient au cœur du dispositif. L'installation de plates-formes provisoires sur les berges ont permis d'installer des bassins de décantation destinés à recueillir les eaux de fouille avant qu'elles ne soient rejetées dans le fleuve. De même, les boues de forage ont été pompées par un circuit étanche pour être récupérées sur une plate-forme de séchage à l'écart du cours d'eau ». Ces mesures, contrôlées en permanence par l'équipe d'encadrement et par les visites du client, ont permis de respecter le cahier des charges environnemental imposé sur ce type de site.

EMCC vu du pont

Pour Frédéric BERNADET, directeur général d'EMCC, « ce chantier a non seulement été un défi technique relevé en un temps record mais a également été une formidable vitrine du savoir-faire de notre entreprise ! Le chantier était visible depuis le viaduc existant et la concentration de matériels offrait un spectacle grandiose. »

NOUVEAU DIPLÔME

Les batteurs à l'honneur

Connaissez-vous le CQP ? Comprenez le certificat de qualification professionnelle, le CQP est un diplôme permettant de valoriser la carrière des hommes et des femmes des entreprises.

Depuis 1997, à la demande des syndicats professionnels, plus de 70 CQP ont été mis en place tant dans le domaine du bâtiment que des travaux publics. Le TRAMAF a fait la demande de CQP au profit du métier de batteur. L'activité de battage est en effet essentielle dans les travaux maritimes et fluviaux. Jusque là, la formation se faisait le plus souvent « sur le tas ». Pourtant, il s'agit de métiers très techniques, car les batteurs ont besoin de notions de géologie, de mécanique, de soudure... Cette démarche permet ainsi de valoriser des professionnels qui seront désormais titulaires d'un véritable diplôme. Cette démarche a nécessité du temps et n'est pas encore totalement aboutie. D'abord, un groupe de travail d'environ six personnes au sein du TRAMAF s'est chargé pendant un an de « monter » le dossier et d'élaborer les documents indispensables (le carnet de validation des compétences, le questionnaire à choix multiple - QCM - et le référentiel de certification). Car pour aboutir, le projet doit être validé par la CPNE (commission paritaire nationale de

l'emploi). Il s'agit de l'organisme unique qui valide les documents préparatoires, proposés par le syndicat, et c'est lui qui délivre le diplôme. Si ce dossier déposé est approuvé par la CPNE, il faudra ensuite finaliser les détails liés à l'organisation de la délivrance du diplôme. Le groupe de travail du TRAMAF devra alors travailler sur la composition du jury et son mode de fonctionnement, puis sur l'organisation des épreuves. Tout ce travail n'aurait pas été possible sans l'aide des entreprises adhérentes qui ont pris une part active dans ce projet : SPIE BATIGNOLLES Nord, EIFFAGE TP, SAIPEM, ETPO et EMCC. Enfin, le TRAMAF devra mettre la main au porte-monnaie car l'ensemble de cette démarche n'est pas financée comme une formation et une aide de la FNTP sera nécessaire pour boucler le budget. Il s'agit donc d'un véritable investissement au service de la valorisation de professionnels qui seront ainsi mieux reconnus et l'assurance de pérenniser la transmission des savoirs. Un enjeu stratégique pour l'avenir des entreprises du TRAMAF.

LORIENT

80 mètres de quai supplémentaires !

Le port de commerce de Kergroise, à Lorient, vient de s'offrir une belle extension de quai. La facture totale s'élève à 15 millions d'euros environ. Il faut dire que l'enjeu était de taille : la réalisation de 80 mètres de quai supplémentaires et la reconstruction de l'apportement pétrolier.



C'est le groupement d'entreprises SEMEN (mandataire) GTMF (Eiffage) et EMCC (VINCI) qui a obtenu le marché. La principale difficulté de cet ouvrage a été la mise en œuvre des pieux métalliques qui ont nécessité au préalable un pré-minage au droit de chaque pieu afin de permettre un ancrage suffisant dans le rocher.